

Lutter contre la précarité énergétique avec le programme **Slime**

SLIME

Un premier pas
contre la précarité
énergétique

Un programme du



CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE





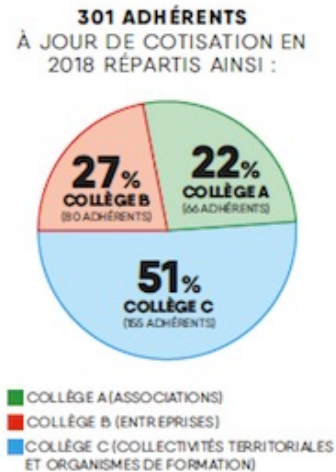
CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

www.cler.org

Quelques mots sur le CLER

L'énergie nous concerne tous !

Depuis 1984, le CLER - Réseau pour la transition énergétique défend et accompagne la montée en puissance des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie dans le paysage énergétique français. Grâce à un réseau d'acteurs locaux précurseurs, l'association poursuit son objectif d'accélérer la transition énergétique sur le terrain. En innovant sans cesse et en élaborant des pratiques vertueuses et reproductibles, ces professionnels engagés forment une société civile déjà en mouvement dans les territoires.



Qui sommes-nous ?

- Des collectivités qui visent la couverture de leurs besoins énergétiques, après les avoir réduits au maximum, par les énergies renouvelables locales
- Des associations qui accompagnent des citoyens dans leur démarche de sobriété ou de rénovation énergétique
- Des entreprises qui développent les énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique au quotidien
- Des organismes de formation qui proposent des enseignements de qualité dans tous les champs de la transition



CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

www.cler.org

NOS MISSIONS

Échanger

DYNAMISER LE RÉSEAU
D'ADHÉRENTS

Déployer

LA MISE EN ŒUVRE
DE LA TRANSITION DANS
LES TERRITOIRES

Convaincre

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
DANS LE DÉBAT FRANÇAIS
ET EUROPÉEN

Informier

FAIRE CIRCULER
LES CONNAISSANCES

Force de propositions pour la transition énergétique

Notre projet est simple : offrir aux acteurs locaux un espace d'échanges pour imaginer ensemble les alternatives concrètes aux énergies fossiles et fissiles et les diffuser. Fort de son expertise et de ce travail en réseau, le CLER – Réseau pour la transition énergétique porte à l'échelle locale, nationale et européenne une vision cohérente et transversale de l'énergie et formule des propositions auprès des pouvoirs publics.



« *Ce réseau est fondamental car il permet aux élus de terrain de monter en compétences grâce à des rencontres et des échanges de savoirs* »

Michel Maya, maire de Tramayes (71)

Pourquoi agir contre la précarité énergétique ?

La précarité énergétique désigne la difficulté, voire l'incapacité pour un ménage de chauffer son logement à un coût acceptable au regard de ses revenus.

De par leurs compétences, les collectivités territoriales peuvent agir pour résorber ce phénomène, ce qui permet de :

- o Réduire les inégalités et augmenter le pouvoir d'achat
- o Optimiser l'efficacité des aides publiques
- o Favoriser la rénovation des passoires énergétiques
- o Répondre à un enjeu sanitaire et réduire les dépenses de santé



Le Slime en quelques mots

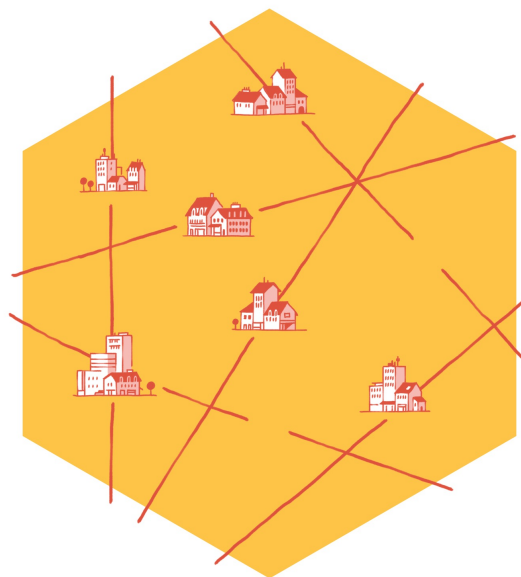
Le Slime est un programme CEE porté par le CLER depuis 2013

Objectifs du programme

Massifier le repérage, l'orientation et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique.

Public visé

Tous les **ménages très modestes**, quel que soit leur statut d'occupation : propriétaires occupants, locataires du parc privé et du parc social.



Méthodes de repérage

Principe : s'appuyer sur un réseau de donneurs d'alerte animé par la collectivité.

Démarche *d'aller vers* pour identifier les ménages encore mal ciblés par les dispositifs classiques de l'action sociale ou de l'amélioration de l'habitat.

Sortir des solutions curatives pour un accompagnement préventif

Le Slime s'appuie sur le **pouvoir d'agir** des ménages en instaurant une relation de confiance et en leur permettant de reprendre en main les questions d'énergie dans leur logement.

Le Slime en quelques mots

Une méthodologie adaptable à chaque collectivité

La méthodologie d'intervention du programme Slime est conçue à l'échelle nationale par le CLER – Réseau pour la transition énergétique.

Elle est ensuite déployée localement dans des dispositifs Slime pilotés par les collectivités territoriales.

Elles décident des modalités de mise en œuvre de leur Slime en fonction de la réalité de leur territoire pour le coordonner avec les actions et dispositifs existants.

A quelle échelle agir ?

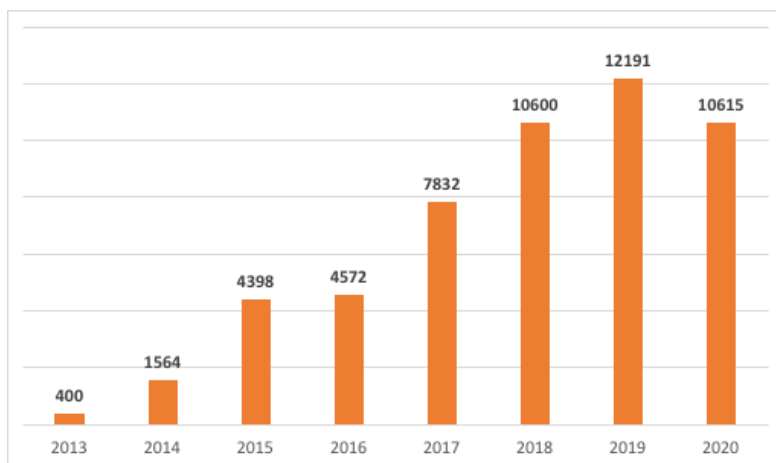
L'efficacité d'un Slime réside dans la capacité de la collectivité à mobiliser et à coordonner une diversité d'acteurs et de dispositifs existants sur le territoire.



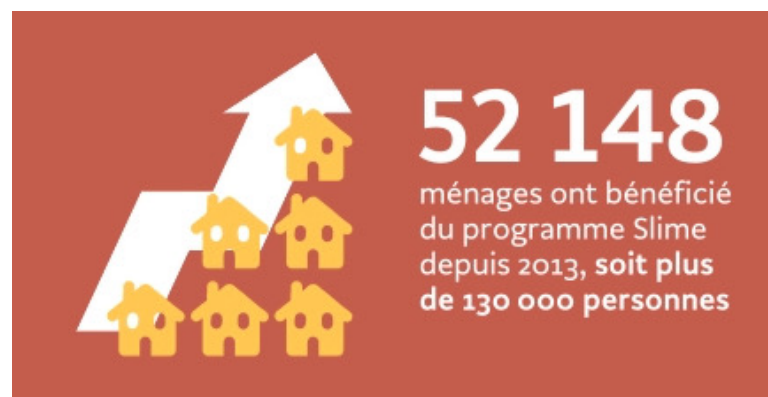
Depuis la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, les départements sont désignés chefs de file de la résorption de la précarité énergétique. Cette échelle est particulièrement pertinente pour la mise en place d'un dispositif Slime.

C'est également le cas des collectivités de taille importante telles que les métropoles ou groupement de collectivités.

Le Slime en quelques chiffres



Evolution du nombre de ménages accompagnés depuis 2013



Aperçu des collectivités engagées

14 Conseils départementaux : Aude, Eure-et-Loir, Finistère, Gard, Gironde, Lot, Mayenne, Morbihan, Bas-Rhin, Savoie, Ain, Vaucluse, Alpes-de-Haute-Provence, Ardèche

1 Conseil régional : La Réunion

6 Communautés d'agglomération : Saint-Brieuc Armor, Valence Romans Agglo, CARENE Saint-Nazaire agglomération, Arlysère, Paris Saclay, Fougères Agglomération, Pau Béarn Pyrénées

4 Communautés de communes : Colombey Sud Toulousain, Lamballe Terre & Mer, Cœur de Savoie, Crestois et Pays de Saillans

1 Communauté urbaine : Grand Paris Seine Oise

4 CCAS : Malaunay, Grenoble, Saint-Nazaire, Montpellier

5 Métropoles : Brest Métropole, Bordeaux Métropole, Métropole Européenne de Lille, Nantes Métropole, Grand Chambéry

4 communes : Montfermeil, Besançon, La Roche-sur-Yon, Couesnon-Marche-de-Bretagne

2 Syndicats : SYDEV, SIEEEN

2 EPT : Grand Orly Seine Bièvre, Est Ensemble

1 GIP : Charente

Une méthodologie en 3 étapes



1. Repérer

Organisation d'une chaîne de détection des ménages, notamment par la **mobilisation et l'animation d'un réseau de donneurs d'alerte** (travailleurs sociaux, fournisseurs d'énergie, professionnels du secteur médical, associations caritatives, etc.).



2. Diagnostiquer

Réalisation d'un diagnostic sociotechnique au domicile des ménages pour qualifier l'état du bâti et des équipements, les usages et la situation sociale et financière du ménage. Installation de petits équipements d'économie d'énergie et conseils personnalisés.



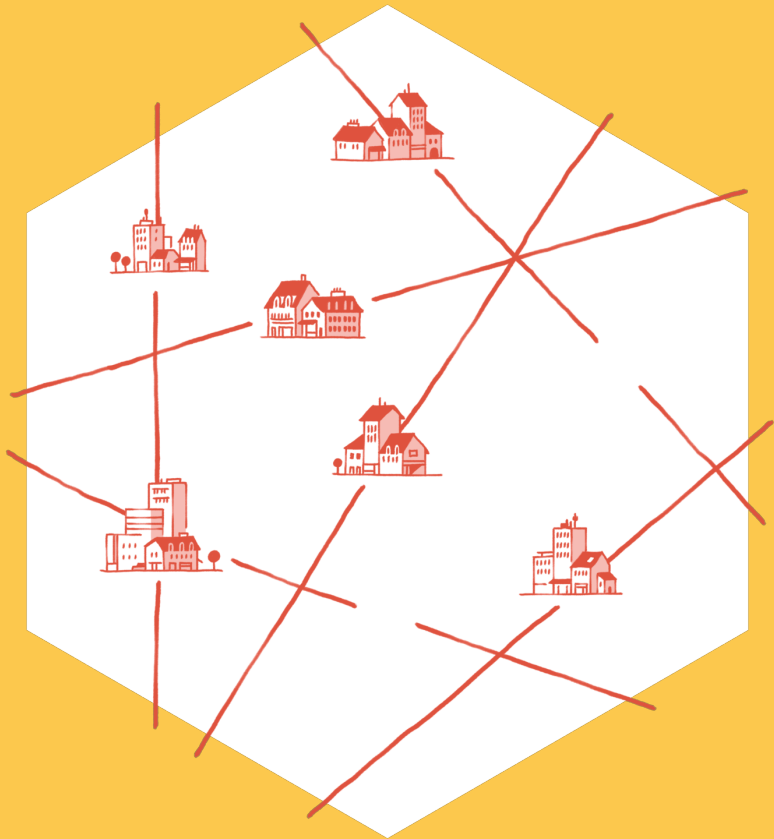
3. Orienter

Orientation et accompagnement des ménages vers des solutions durables et adaptées : travaux de rénovation énergétique, fonds social d'aide aux travaux et au remplacement d'équipement, médiation avec le bailleur, aides sociales, traitement du logement indigne, etc.

Pourquoi rejoindre le Slime ?

En adhérant au programme Slime, les collectivités bénéficient de :

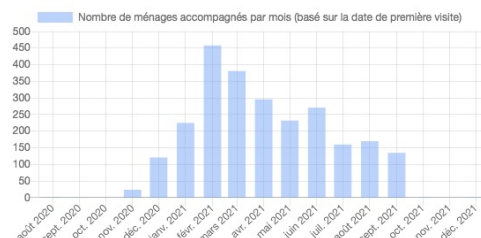
- ❑ **Financements** : les CEE permettent de couvrir jusqu'à 70% des dépenses de la collectivité.
- ❑ **Ressources et outils méthodologiques** : le CLER met à disposition des collectivités un guide méthodologique, des fiches retours d'expérience, des outils d'évaluation et de communication...
- ❑ **Une hotline** : le CLER accompagne les collectivités en amont du dépôt de leur dossier de candidature et tout au long de la mise en œuvre de leur dispositif. Chaque collectivité se voit attribuer un.e référent.e parmi les membres de l'équipe Slime du CLER.
- ❑ **Un logiciel**, SoliDiag, qui permet de réaliser et de suivre les visites.
- ❑ **Une formation** au diagnostic socio-technique.
- ❑ **Une animation dédiée** : séminaire annuel, liste d'échange, webinaires...



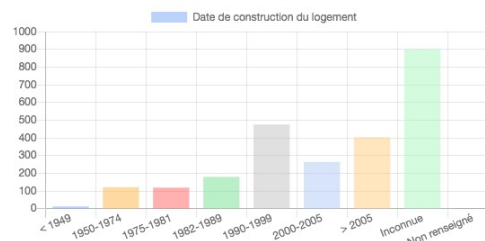
SoliDiag, le logiciel de réalisation et de suivi des visites à domicile

- Outil les collectivités dans la mise en œuvre d'un Slime.
- Disponible pendant la visite et après, il permet de :
 - ✓ remplir directement toutes les informations relatives à la visite (ménage, bâti, énergie, équipements)
 - ✓ générer des rapports de visites (ménage, technique).
- Le logiciel est utilisé par toutes les collectivités, a minima pour le reporting des visites.

Nombre de ménages accompagnés par mois (basé sur la date de première visite)



Date de construction du logement



Éligibilité ANAH



Ménages > Hakim Bejaoui

Données obligatoires Repérage Suivi **Visite** Orientation Rapport

[Reprendre la visite](#)

Ménage Aucune donnée	Bâti Aucune donnée	Energie Complété à 20% 1 données obligatoires manquantes	Chauffage et eau chaude Aucune donnée
Tour de logement Aucun poste de consommation complété			
Dégradation du logement Aucune donnée	Inadaptation du logement Aucune donnée	Récapitulatif 0 petit matériel installé 0 écogeste sélectionné	

Kit d'outils pour l'évaluation des dispositifs Slime

Composition

- ❑ Tutoriel pour accompagner les collectivités pas à pas
- ❑ Outil d'échantillonnage
- ❑ Questionnaire en ligne (et en PDF)
- ❑ Rapport automatique + modèle de rapport d'analyse
- ❑ Un modèle de synthèse communicante

Conduire sa démarche d'évaluation du Slime

Guide méthodologique

À destination des collectivités et leurs partenaires

SLIME
Un premier pas
contre la précarité
énergétique

B. Confort et humidité

Si cela vous convient, je vais commencer par vous poser quelques questions sur la façon dont vous vous sentez dans votre logement, comme lorsque nous étions venus chez vous.

Avez-vous souffert du froid dans votre logement l'hiver dernier ?

- Oui
 Non

Si oui, pour quelles raisons ?

- Votre chauffage ne vous permet pas de chauffer l'ensemble de votre logement
 Votre chauffage était en panne la plupart du temps
 Vous vous êtes privés de chauffage
 Votre logement est mal isolé
 Le courant a été coupé par votre fournisseur suite à un impayé

Depuis notre visite, jugez-vous que le niveau de confort thermique dans votre logement durant l'hiver s'est amélioré ?

- Oui tout à fait
 Oui un peu
 Non pas vraiment
 Non pas du tout
 Non concerné : mon logement avait déjà un niveau de confort thermique satisfaisant

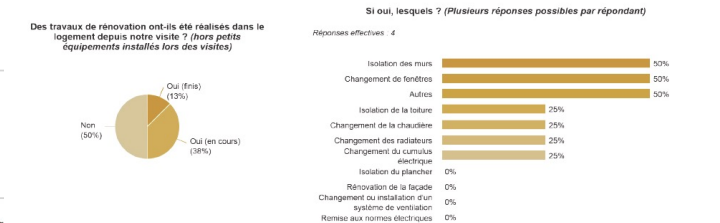
Depuis notre visite, jugez-vous que le niveau d'humidité dans votre logement durant l'hiver s'est amélioré ?

- Oui tout à fait
 Oui un peu
 Non pas vraiment
 Non pas du tout
 Non concerné : mon logement ne présentait pas de problèmes d'humidité

critères				
	A	B	C	D
	Territoire A			
		Nombre de ménages "interrogeables"	%	OBJECTIF de nombre de ménages interrogés (à mettre à jour)
4	Locataire parc privé	0	#DIV/0!	#DIV/0!
5	Locataire parc privé * Adulte avec enfants (monoparental)	0	#DIV/0!	#DIV/0!
6	Locataire parc privé * Couple avec enfants	0	#DIV/0!	#DIV/0!
7	Locataire parc privé * Couple sans enfants	0	#DIV/0!	#DIV/0!
8	Locataire parc privé * Personne seule	0	#DIV/0!	#DIV/0!
9	Locataire parc social	0	#DIV/0!	#DIV/0!
10	Locataire parc social * Adulte avec enfants (monoparental)	0	#DIV/0!	#DIV/0!
11	Locataire parc social * Couple avec enfants	0	#DIV/0!	#DIV/0!
12	Locataire parc social * Couple sans enfants	0	#DIV/0!	#DIV/0!
13	Locataire parc social * Personne seule	0	#DIV/0!	#DIV/0!
14	Propriétaire occupant	0	#DIV/0!	#DIV/0!
15	Propriétaire occupant * Adulte avec enfants (monoparental)	0	#DIV/0!	#DIV/0!
16	Propriétaire occupant * Couple avec enfants	0	#DIV/0!	#DIV/0!
17	Propriétaire occupant * Couple sans enfants	0	#DIV/0!	#DIV/0!
18	Propriétaire occupant * Personne seule	0	#DIV/0!	#DIV/0!
19	Total général	0	100%	0

quotas échantillon selection des ménages fiche de l'interviewé

Travaux



Le financement

Un forfait par visite en fonction des modalités de
visite prévues

Base	300,00 €
Tranches supplémentaires	
DST en deux visites / ou binôme	100,00 €
Profil "expert"	100,00 €
Accompagnement renforcé (renforcement de la tranche obligatoire de 20% de l'objectif total de visites)	+ 50,00 € par tranche supplément aire de 10%
Suivi des ménages à n+1	50,00 €
Forte articulation avec des dispositifs de type FSATME	50,00 €
Minimum	
Minimum	300,00 €
Maximum	600,00 € (+ 50,00 € par tranche de 10% pour l'accompagn ement renforcé)



L'accompagnement renforcé

- ✓ Le forfait de base par ménage (300€) prévoit une action d'accompagnement renforcé **pour au moins 20% des ménages** suivis.
- ✓ Une **tranche supplémentaire de 50€ par 10% de ménages supplémentaires** bénéficiant de cet accompagnement renforcé
- ✓ **Accompagnement renforcé = dédier du temps post-visite au ménage**, pour faciliter l'activation d'une ou plusieurs des orientations qui lui ont été préconisées et sa prise en charge effective par un acteur ou un dispositif relai

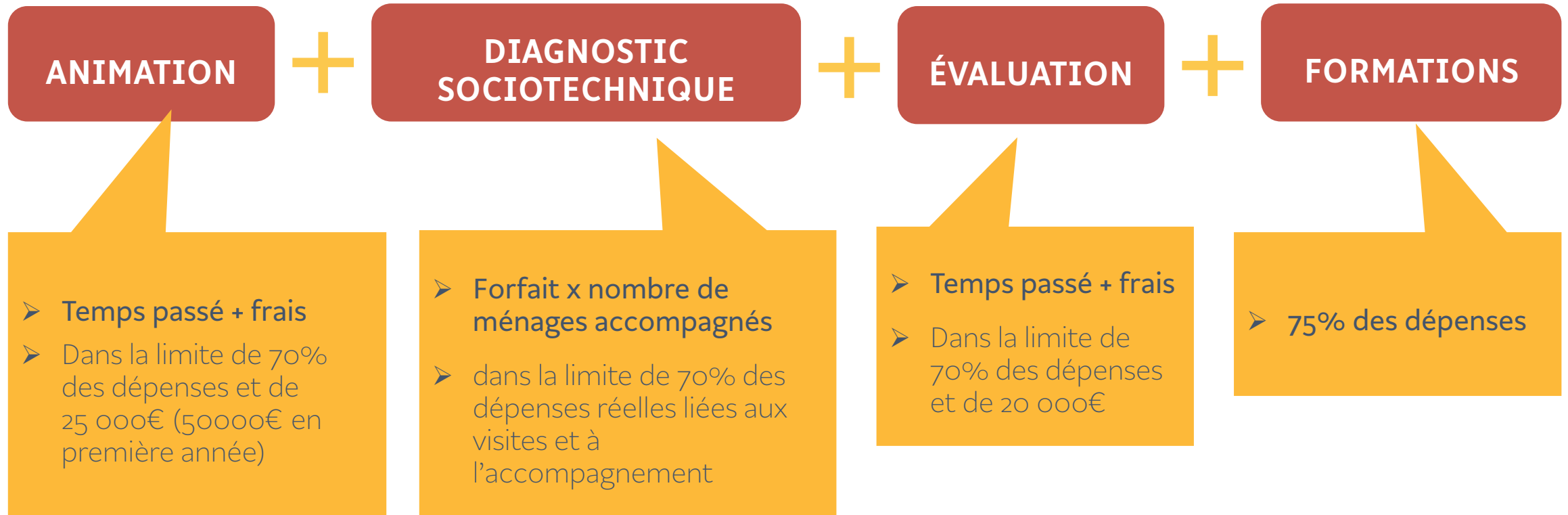


Le financement

- ✓ **Un forfait par visite** en fonction des modalités de visite prévues
- ✓ **Des financements dédiés** à l'animation territoriale et à l'évaluation du dispositif
- ✓ **Un taux de co-financement** de 70% en 2022 et 2023, de 60% en 2024 et de 50% en 2025
- ✓ **Des financements dédiés à la formation** (75%)

Action	Plafond de dépenses éligibles
<u>Animation territoriale</u>	
> année 1	50 000€
> années suivantes	25 000€
<u>Évaluation locale</u>	20 000 €

Les financements – en résumé



Rejoindre le programme : procédure



Les critères de sélection

- ✓ Le dispositif est piloté et financé ou co-financé par une ou plusieurs **collectivités locales**.
- ✓ Le dispositif cible des ménages en situation de précarité énergétique, **quel que soit leur statut d'occupation, et dont les revenus sont inférieurs au seuil « très modeste » de l'ANAH.**
- ✓ Le dispositif prévoit **une ou plusieurs actions de repérage** des ménages, au moins **une visite à leur domicile**, l'installation de **petits équipements d'économies d'énergie**, et **l'orientation du ménage** vers une ou plusieurs solutions adaptées.
- ✓ Le dispositif n'est **pas co-financé par l'ADEME, par l'ANAH ou par le SARE.**
- ✓ La collectivité s'engage à faire certifier ses dépenses liées au Slime par le **comptable public.**
- ✓ La collectivité s'engage à utiliser le logiciel **SoliDiag.**
- ✓ La collectivité s'engage à fournir un **bilan annuel** des activités réalisées.
- ✓ La collectivité s'engage à respecter les règles **RGPD.**

Objectifs annuels (en nombre de ménages accompagnés)

- **Année 1** : 1 ménage accompagné pour 1000 ménages présents sur le territoire (source : INSEE)
- **Année 2** : 1,5/1000
- **Année 3 et suivantes** : 2/1000
- **Minimum** : 50 ménages
- **Maximum** : 450 ménages (sauf demande de la collectivité)

Le calendrier

- ✓ Le prochain appel à candidature aura lieu en **février 2022**
- ✓ Les collectivités sont incitées à démarrer leur dispositif à compter du 1er janvier 2022 (les dossiers sont **rétroactifs**)
- ✓ Le dossier de candidature est disponible sur le site du Slime
- ✓ **Plusieurs appels à candidature** seront lancés durant la période 2022-2025 afin de répondre aux besoins de toutes les collectivités



L'équipe Slime au sein du CLER



Marie Moisan

Coordinatrice du programme



Léa Le Souder

Responsable de projet
Évaluation &
communication



Eduardo Palmieri

Responsable de projet
SoliDiag



Audrey Le Marec

Responsable de projet
Outils

Contactez-nous !

Par mail : slime@cler.org

Par téléphone : 01 55 86 80 00

Retrouvez-nous en ligne : www.lesslime.fr



CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE



SLIME

Un premier pas
contre la précarité
énergétique